



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE DIJON

EXTRAIT du Registre des Délibérations
du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON

Séance du 30 avril 2026

Président de Séance : M. N'DIAYE.

Date de convocation : 16 avril 2026.

Membres présents : (9) M. N'DIAYE, M. LEHENOFF, Mme MAGLICA, Mme GERBET, Mme GINDRE, M. FOUSSET, M. FOUILLOT, Mme GAUTHIE, Mme BERTUCAT.

Membres excusés représentés : (5) Mme KOENDERS représentée par M. N'DIAYE, Mme AKPINAR-ISTIQAM représentée par M. LEHENOFF, Mme TENENBAUM représentée par Mme MAGLICA, Mme SIMONE représentée par Mme GINDRE, M. CHRETIEN représenté par M. FOUSSET.

Membres excusés : (3) M. JASPART, Mme JACQUENET, Mme VIAN.

Objet : Aides facultatives - Secteurs sociaux actifs et retraités - compte rendu annuel 2025

Le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Dijon attribue tous les mois des secours, au titre de ses attributions facultatives, qui font l'objet, pour la majeure partie d'entre eux, d'un passage devant la Commission Hebdomadaire d'Attribution des Aides (CHAA).

Conformément au règlement intérieur du Conseil d'Administration, il doit en être rendu compte régulièrement aux administrateurs de l'établissement.

Les montants des secours attribués par le service social général et par le service gérontologique s'élèvent à :

Années	Service social général	Nombre d'aides attribuées	Montant moyen alloué	Service social gérontologique	Nombre d'aides attribuées	Montant moyen alloué
Année 2025	169 825,03 €	1 272	133,51 €	56 168,85 €	390	144,02 €
Total 2024	178 785,31 €	1241	144,06 €	69 659,52 €	429	162,38 €
Total 2023	165 668,61 €	1236	134,03 €	67 271,67 €	442	152,20 €
Total 2022	219 721,30 €	1814	121,12 €	55 551,02 €	396	140,23 €
Total 2021	232 057,16 €	1967	117,97 €	53 551,42 €	355	150,85 €
Total 2020	245 074,23 €	2 327	105,31 €	45 021,62 €	359	125,41 €
Total 2019	215 293,64 €	2386	90,23 €	38 153,13 €	268	142,36 €

Total 2018	201 136 €	2327	86,00 €	45 511,24 €	306	142 €
-------------------	-----------	------	---------	-------------	-----	-------

La nature des aides se décline comme suit pour l'année 2025:

Nature des Aides	Service social général				Service social gérontologique			
	Montant	%	Nombre	Montant moyen alloué	Montant	%	Nombre	Montant moyen alloué
Subsistance	125 045,00 €	73,62	976	128,11 €	27 185,00 €	48,40	231	117,68 €
Logement	30 929,62 €	18,22	165	187,45 €	15 826,54 €	28,17	81	195,39 €
Santé-Handicap	2 620,46 €	1,54	23	113,93 €	3 177,41 €	5,66	14	226,96 €
Autres*	11 229,95 €	6,62	108	103,98 €	9 979,90 €	17,77	64	155,94 €

* : comprend les aides relatives aux frais de formation, frais de restauration (Clos Chauveau), frais d'assurances, frais obsèques, aides aux sinistrés, aides remboursables, frais de transport, etc.

Au cours de l'année 2025 ce sont 225 993,88 € redistribués au titre des aides financières facultatives pour les deux services sociaux. Ce montant est en baisse de 9,04 % par rapport au montant des aides financières facultatives pour les deux services redistribués au cours de l'année 2024 (248 444,83 €).

Pour les deux services confondus, 73,87 % des bénéficiaires vivent seuls.

Si la mixité hommes / femmes caractérise le public aidé par le service social général, le public aidé par le service social gérontologique est composé à 62 % par des femmes.

1. Pour le service social des actifs

1.1 Analyse des aides distribuées

Au cours de l'année 2025 ce sont 169 825,03 € redistribués au titre des aides financières facultatives. Ce montant est en baisse de 5,01 % par rapport au montant des aides redistribuées au cours de l'année 2024, soit 178 785,31 €.

1.2 Profil des bénéficiaires

Âge des demandeurs :

- 52,07 % sont âgées entre 31 et 50 ans ;
- 36,52 % sont âgés entre 51 et 62 ans ;
- 10,93 % sont âgés de 25 à 30 ans ;
- 0,48 % ont moins de 25 ans.

Ressources des demandeurs :

- 40,06 % des demandeurs n'ont aucune ressource ;
- 48,62 % ont des revenus < 350 € ;
- 11,32 % ont des revenus entre 351 € et 1000 €.

2. Pour le service social des retraités

2.1 Analyse des aides distribuées

Au cours de l'année 2025 ce sont 56 168,85 € redistribués au titre des aides financières facultatives. Ce montant est en baisse de 19,37 % par rapport au montant des aides redistribuées au cours de l'année 2024 (69 659,52 €).

On constate une diminution du nombre d'aides distribuées et du montant moyen de l'aide allouée.

Concernant la nature des aides sollicitées, la part des besoins de première nécessité est stable et représente le premier motif de demande pour les deux services sociaux soit 67,27 %. En détail : 73,62 % pour le service social général et 48,40 % pour le service social gériatrique. Le second poste de demande concerne le logement pour les deux services.

2.2 Profil des bénéficiaires

Âge des demandeurs :

- 24,18 % sont âgées entre 60 et 65 ans, soit avant l'ouverture de droits à la retraite ;
- 27,76 % sont âgés entre 65 et 70 ans ;
- 21,19 % sont âgés de 70 à 75 ans ;
- 26,87 % ont plus de 75 ans.

Ressources des demandeurs :

- 5,37 % des demandeurs sont sans ressource ;
- 61,79 % inférieurs à 750 €, soit en dessous du minimum vieillesse.

Le conseil d'administration a pris acte de ces éléments.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

Pour la Présidente et par délégation,
Le Vice-Président,

Massar N'DIAYE

Destinataires :

Préfecture : 1

Registre : 1

Ressources internes : 1